



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 2 JUILLET 2026

DELIBERATION 2026.73 - CONVENTION D'IMPLANTATION D'UN SUPPORT A VOCATION CULTURELLE SUR UNE FACADE D'UN BATIMENT PRIVE

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	24 JUIN 2026
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	2 JUILLET 2026
Conseillers présents	27	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	29	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	2	Secrétaire de séance	M Lucas BEURAIN Conseiller Municipal

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
GLIZE Caroline 1 ^{er} Adjointe	X			
VEYSSIERE André, Adjoint	X			
CARRERE Sophie, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
RICHEFORT Julie, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
FLAHAUT Serge, Adjoint	X			
SARRAUTE Valérie, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CARO Chantal, CM	X			
SIMON Eric, CM	X			
CHEDEVILLE Maud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIBERT Aïnhua, CM		X		Sophie CARRERE
FABERES Denis, CM	X			
BANYMANDHUB Sarah, CM	X			
GUEGAN Malo, CM	X			
LEBRUN Estelle, CM	X			
LAGENEBRE Olivier, CM	X			
JESSON Yasmina, CM	X			
BEURAIN Lucas, CM	X			
PIERRE Julia, CM	X			
De NARDI Jean-Paul, CM	X			
SICARD Hélène, CM	X			
MONTAUBAN Frédéric, CM	X			
VENEZIA Monique, CM	X			
JOURDAN François, CM		X		Yasmina JESSON

REGISTRE DES DELIBERATIONS



Délibération 2026.73

CONVENTION D'IMPLANTATION D'UN SUPPORT A VOCATION CULTURELLE SUR
UNE FACADE D'UN BATIMENT PRIVÉ

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre d'un projet culturel et de l'inauguration de la statue de la liberté à Izon le 14 juillet 2026, la commune a décidé d'implanter un support reproduisant une œuvre d'Eugène Delacroix tombée dans le domaine public sur le mur des propriétaires au 102 Avenue du Général de Gaulle.

Aussi, il apparaît nécessaire de conventionner avec les propriétaires de l'immeubles sur lequel sera posé le support.

Les aménagements prévus nécessitent d'être implanté sur la parcelle AO 174 au 102 avenue du Général de Gaulle appartenant aux consorts Chancelier.

Considérant l'avis favorable de la commission ressources en date du 23 juin 2026 ;

Il est proposé au conseil municipal :

- D'AUTORISER le Maire à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération avec les propriétaires privés concernés et tous documents relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré et entendu le rapport de Monsieur Laurent de LAUNAY, Maire, à l'unanimité des membres présents :

Votes : 29 Pour 0 Contre 0 Abstention

- AUTORISE le Maire à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération avec les propriétaires privés concernés et tous documents relatifs à ce dossier.

Publiée le

Fait à Izon, le 02 juillet 2026

Le Secrétaire de séance



Lucas BEURAIN

Le Maire,



Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

*certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie,
*informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr